

Le nouveau plan de circulation fait débat

Le Grand-Lucé

Qui aura la charge de l'entretien des routes forestières ? Qui financera ? Et quel plan de circulation à l'avenir ? On touche, là, le sujet le plus sensible des actions prévues pour mériter le label Forêt d'exception. « **Il y a bien un programme de voirie arrêté avec le comité de pilotage, mais il n'est pas validé par certaines communautés de communes, et nous sommes dans l'attente du montant de la participation de l'État sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux**, indique Régis Vallienne, président du comité de pilotage Forêt d'exception Bercé. **Nous en saurons plus en septembre.** » Tous les itinéraires balisés en forêt et hors forêt de Bercé seront référencés, afin d'uniformiser le balisage et de valoriser les sentiers essentiels à l'attractivité touristique du territoire, mais surtout définir une stratégie de circulation, à long terme, valorisant le massif et ses environs. Un schéma de circulation des véhicules automobiles sera arrêté entre l'Office national des forêts (ONF) et les collectivités intéressées. Le sujet est en cours de validation. Il devrait être rendu public dans les mois qui viennent. Un rendez-vous avec la préfecture et tous les élus du territoire, fin juin, a permis de débloquer de nombreux sujets. On sait déjà que certaines modifications vont être apportées à la Sarthe à Vélo afin de sécuriser un peu plus les cyclotouristes.

